

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 30 mars 2022**

Nombre de conseillers : Date de convocation : 23/03/2022  
En exercice : 19  
Présents : 14  
Votants : 16

L'an deux mille vingt-deux, le 30 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, en nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur PERRIN Renny, Maire.

Etaient présents : Noële BREARD, Damien CARREY, Patricia COMPERE, Christine HUBERT-BENDZYK, Valérie FOUREY, Jacques LEGROS, Antoine MARTEL, Isabelle ONRAED, Géraldine PERRIN, Renny PERRIN, Daniel SIMON, Jean VANRYCKEGHEM, Béatrice VILEY, Bernard VIVET.

Absentes excusées : Mélanie CHANU, Marie-Line DANDOIS donnant pouvoir à Jean VANRYCKEGHEM, Jean-Christophe LETAVERNIER, Jean-Charles MARIE, Louis QUIRIE donnant pouvoir à Béatrice VILEY

Madame Isabelle ONRAED a été élue secrétaire de séance.

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 23 MARS 2022**

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 23 mars 2022 a été envoyé pour lecture à chaque conseiller et il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce compte-rendu. Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des votants, le compte-rendu du 23 mars 2022.

**008/2022 - COMPTES DE GESTION ET ADMINISTRATIFS 2021 – RESULTATS 2021**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, pour statuer sur les comptes de gestion et comptes administratifs :

**BUDGET GENERAL**

- **Approuve, à l'unanimité des votants, le compte de gestion du receveur** dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif.
- **Approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif 2021** présenté par le Maire qui s'est retiré de la séance lors du vote et constate :

- Un excédent de fonctionnement de	97 758,65
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	+ 885 942,40
- Résultat cumulé au 31.12.2021	+ <b>983 701,05</b>
- Un déficit d'investissement de	- 64 888,39
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	+ 52 045,88
- Résultat cumulé au 31.12.2021	+ <b>12 842,51</b>

- Restes à réaliser – Dépenses	- <u>9 020,00</u>
- Résultat cumulé après restes à réaliser	+ <b>21 862,51</b>

- **Décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**
  - à l'apurement du déficit d'investissement cumulé (cpte 1068) 21 862,51
  - à l'excédent reporté (report à nouveau créateur-cpte 002) 961 838,54
  - Déficit reporté Investissement (compte 001) 12 842,51

### **SERVICE ASSAINISSEMENT :**

- **Approuve, à l'unanimité des votants, le compte de gestion du receveur** dont les résultats sont en tous points identiques à ceux du compte administratif.
- **Approuve, à l'unanimité des présents, le compte administratif 2021** présenté par le Maire qui s'est retiré de la séance lors du vote et constate :

- Un excédent de fonctionnement de	28 312,51
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	+ <u>46 928,28</u>
- Résultat cumulé au 31.12.2021	+ <b>75 240,79</b>
- Un déficit d'investissement de	- 7 910,04
<u>Pour mémoire</u>	
- Résultat antérieur reporté	+ <u>17 287,79</u>
- Résultat cumulé au 31.12.2021	+ <b>9 377,75</b>

- **Décide, à l'unanimité des votants, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**
  - à l'apurement du déficit d'investissement cumulé (cpte 1068) /
  - à l'excédent reporté (report à nouveau créateur-cpte 002) 75 240,79
  - l'excédent d'investissement 9 377,75

### **009/2022 - BUDGETS PRIMITIFS 2022**

Monsieur le Maire demande à Monsieur Jean VANRYCKEGHEM, président de la commission des finances de donner lecture des budgets primitifs 2022 :

#### Budget général :

Section de fonctionnement :  
Dépenses : 1 749 343,54 €  
Recettes : 1 749 343,54 €

Section d'investissement :  
Dépenses : 737 332,51 €  
Recettes : 737 332,51 €

#### Budget service assainissement :

Section d'exploitation :  
Dépenses : 142 525,79 €  
Recettes : 142 525,79 €

Section d'investissement :  
Dépenses : 94 527,75 €  
Recettes : 94 527,75 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Pour le budget général, le budget primitif 2022 est adopté à l'unanimité des votants.
- Pour le budget service assainissement, le budget primitif 2022 est adopté à l'unanimité des votants.

## **010/2022 - ADOPTION TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2022**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition pour 2022 soit :

- Taxe foncière bâtie : 41,05 %
- Taxe foncière non bâtie : 26,06 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des votants, d'adopter les taux d'imposition 2022 proposés par Monsieur le Maire.

## **011/2022 - RESILIATION BAIL EMPHYTEOTIQUE ET CESSION TERRAIN IMPASSE DES FORGES A CESNY-BOIS-HALBOUT**

Monsieur le Maire informe que la commune déléguée de Cesny-Bois-Halbout a un bail emphytéotique (durée 99 ans) consenti depuis le 28 octobre 2021 avec les propriétaires de la maison d'habitation contiguë à la parcelle communale située Impasse des Forges et cadastrée section ZE n° 99 pour une superficie de 880 m<sup>2</sup>. Le loyer annuel du bail était de 20,21 € en 2021.

Les propriétaires, riverains à cette parcelle, M. BITU et Mme MOREL souhaitent résilier ce bail et acquérir cette parcelle.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de résilier ce bail et de céder la parcelle pour l'euro symbolique. Les frais de notaires et frais annexes seront à la charge des demandeurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Résilier le bail emphytéotique consenti le 28 octobre 2021 avec les propriétaires de la maison d'habitation, située 4 rue Impasse des Forges, contiguë à la parcelle communale située Impasse des Forges et cadastrée section ZE n° 99.
- Céder pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée section ZE n° 99 et située Impasse des Forges pour une superficie de 880 m<sup>2</sup>. Les frais de notaires et frais annexes seront à la charge des demandeurs.

## **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Emblème de la Commune de Cesny-Les-Sources** : Il est proposé de valider l'emblème de la commune nouvelle de Cesny-Les-Sources. Après présentation de plusieurs choix, il est retenu, à la majorité des votants, l'emblème suivant :



Monsieur le Maire remercie le travail réalisé bénévolement par Thiphaine COMPERE pour la confection de cet emblème.

- ▶ **Formation premiers secours** : Il est rappelé que lors de la dernière réunion de conseil, la compagnie d'assurance GROUPAMA propose une formation gratuite d'une durée de 2 heures sur les premiers secours. Il a été demandé si cette formation pouvait inclure une formation sur le défibrillateur. Cette demande a été confirmée par le formateur. Les conseillers intéressés par cette formation ont une préférence pour un mercredi après-midi. La date sera communiquée aux conseillers par mail.
  
- ▶ **Cloches de la Chapelle** : Monsieur le Maire informe que les cloches de la Chapelle seront fondues courant octobre–novembre 2022. L'entreprise propose d'organiser la visite de la fonderie lors de la « coulée des cloches » à Villedieu-les-Poëles. Pour ces cloches, il nécessaire de réfléchir pour nommer des marraines et parrains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 55.